

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 710

Artikel: Incorrigible DMF
Autor: Genasci, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025232>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

façon, la règle de la citoyenneté cantonale, notamment celle de la femme mariée, exige ce réexamen. Ce serait le prétexte. Mais surtout devraient être posées des règles non écrites du respect du choix de la minorité (à moins que ce choix ne soit jugé inacceptable pour des raisons claires qui ouvertement devraient être explicitées). De surcroît, il faudrait aller très vite.

Si un «modus vivendi» de cette nature était établi, des élections au Conseil fédéral rapprochées devraient le mettre à l'épreuve.

En arrière-fond de ces trois scénarios: la Suisse, pays privilégié, dont la richesse est faite, pour une part, de ses placements financiers à l'extérieur, va-t-elle se figer dans un conservatisme dur, avec sur-sauts contestataires, ou est-elle encore capable de remise en question et d'ouverture? Difficile d'être optimiste.

TABLE OUVERTE

L'air et la formule 1

Une émission de télévision en direct, c'est une partie visible, ce qui passe à l'antenne, et bien sûr une partie invisible, en coulisses, dans le cas de «Table ouverte», par exemple tous les téléphones de téléspectateurs écartés par le journaliste responsable du tri, et dont la dernière trace après coup est un tas de petites fiches.

La «Table ouverte» de dimanche passé (TV romande), consacrée aux courses de formule 1 en Suisse (faut-il réintroduire de telles courses et lever l'interdiction décrétée après la tragédie du Mans en 1955?) a provoqué, toutes proportions gardées, un nombre considéré comme important de téléphones: plus de quatre-vingts. Preuve que le sujet choisi a suscité quelque intérêt. Avec quelques nuances, pourtant. Ce sont des hommes qui, sauf exceptions, se sont manifestés — la fascination de

la vitesse n'opérerait-elle pas auprès des femmes? — en majorité favorables à la création d'un grand prix de formule 1 dans notre pays. Raisons avancées: avantages touristiques — d'autres sports sont nourris par le «sponsoring» et polluent tout autant...

Bizarrement, peu de téléphones en provenance du Valais, bien que les téléspectateurs de cette région soient concernés au premier chef, puisque l'Automobile Club Suisse présente cette semaine une demande d'autorisation pour une course de formule 1 sur l'aérodrome de Sion. Grosse habitude des nuisances dues à la place d'aviation? Voilà qui expliquerait pourquoi l'ACS a finalement jeté son dévolu sur Sion plutôt que Lausanne (où les oppositions s'annoncent nombreuses)!

Peu d'interlocuteurs paraissent sensibles à la contradiction manifeste entre l'organisation d'un grand prix de formule 1 et les appels de plus en plus pressants en faveur de la qualité de l'air, avec tout ce que cela suppose comme évolution des mentalités et des habitudes. Le Conseil fédéral pourrait-il vraiment, au mépris de la valeur «exemplaire» d'une telle décision, autoriser une telle manifestation, au moment où le Département de l'intérieur signale que la limite du supportable pour l'homme et la nature a été dépassée (atteintes à la santé dans les villes, dépérissement des forêts), au moment où il invite la population motorisée à renoncer à des courses inutiles en voiture et à rouler en dessous des vitesses maximales prescrites?

Au fait, cette autorisation est-elle seulement de la compétence du Conseil fédéral? Selon certains juristes, seule une initiative populaire pourrait déboucher sur la réintroduction des courses automobiles en circuit fermé en Suisse. Mais les organisateurs sédunois se préparent d'ores et déjà pour 1985... Et voici que l'entreprise de l'ACS réveille d'autres convoitises. L'après-midi même, à la radio romande, le sponsor de l'équipe suisse moto pour le Continental Circus ne voyait-il pas dans l'ouverture aux deux-roues la seule façon de rentabiliser le futur circuit sédunois? Bonne chance aux riverains.

COURRIER

Incorrigible DMF

Sous le titre «Du bon usage de nos fusils d'assaut», Edmond Kaiser se réfère à une information parue le 3 novembre 1983 dans la «Tribune de Genève» (DP 706, 17.11.83).

Permettez-moi de me référer à un papier de la «Tribune-Le Matin» du... 3 novembre 1977, intitulé «Bambins au fusil d'assaut». On y relatait des faits qui s'étaient passés dans la campagne fribourgeoise, à Treyvaux. Les invités d'un commandant de compagnie étaient alors des «enfants des écoles locales âgés de six à dix ans». Il y était encore précisé que «dans l'euphorie de l'heure, les enfants furent même conviés à faire usage eux-mêmes du fusil d'assaut». Il paraît que cela avait choqué pas mal de gens.

Nos élites militaires sont vraiment incorrigibles. Il est vrai qu'en 1983 les invités étaient un peu plus âgés: de dix à quatorze ans. Il y a six ans, un porte-parole du Département militaire fédéral avait estimé, répondant au journaliste Yves Lassueur, que «ce genre de démonstration ne devrait être organisée pour les jeunes qu'à partir de quinze à seize ans», et qu'on devrait se contenter de montrer les cuisines aux plus petits, avec distribution de biscuits à la clé. A cette époque-là, le journaliste chargé de l'enquête concluait, lui, en ces termes: «Et si on les laissait à leur pâte à modeler?»

En fait, ne pourrait-on pas suggérer au DMF de distribuer gratuitement aux gosses de nos écoles le livre d'Edmond Kaiser «La marche aux enfants»? Il constituerait même, me semble-t-il, une excellente lecture pour nos soldats. Et pourquoi ne pas en faire un accessoire obligatoire de leur barda? A vue de nez, cela ne devrait pas surcharger outre mesure le budget militaire, non?

F. Genasci